



Division des personnels  
Et de Moyens  
(DPM)  
n° 2024-01-02  
Affaire suivie par :  
Christian Rosset  
Tél : 05 67 76 58 23  
Mél : ia81-dops@ac-toulouse.fr  
69 Avenue Maréchal Foch  
81013 ALBI

Albi, le 13 mars 2025

**Vu** l'article L-211-1 du code de l'Education,  
**Vu** l'arrêté académique de délégation de signature du  
03 septembre 2020 relatif à l'organisation scolaire,  
**Vu** l'avis émis par le Comité Social d'Administration  
Spécial Départemental  
dans sa séance du 03 mars 2025,  
et vu la tenue du Conseil Départemental de l'Education  
Nationale le 11 mars 2025,  
**Vu** l'arrêté départemental fixant les capacités d'accueil  
des classes en date du 26 février 2024,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Sont prononcées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, à titre définitif, les ouvertures de postes spécialisés suivants :

- FLORENTIN IME Chanterac 1 poste
- Enseignant référent scolarité 1 poste
- Coordonnateur Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) 1 poste

**Article 2 :** Est prononcée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, à titre définitif, le transfert de l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (U.P.E.2A.) suivante :

- CASTRES Aillot est transféré à CASTRES Bisséous élémentaire

**Article 3 :** Sont prononcées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, à titre définitif, les fermetures des postes d'enseignants référents aux usages numériques (E.R.U.N.) suivants :

- D.S.D.E.N. du Tarn 1 poste
- Circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré 6 postes

**Article 4 :** Sont prononcées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, à titre définitif, les ouvertures de postes de conseillers pédagogiques en charge du numérique suivants :

- D.S.D.E.N. du Tarn 1 poste
- Circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré 6 postes

**Article 5 :** Sont prononcées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, à titre définitif, les ouvertures de postes de remplacement suivant :

- Brigade départementale de remplacement 4 postes

**Article 6 :** Est prononcé à compter du 1er septembre 2025, à titre définitif, le fléchage de poste langue vivante régionale en occitan dans l'école suivante :

- LISLE SUR TARN Le Petit Prince maternelle 1 poste

**Article 7 :** Sont prononcées à compter du 1er septembre 2025, à titre définitif, les implantations de postes d'animation pédagogique-Postes à oeuvre (P.A.E.) au titre des Eclaireuses et Eclaireurs de France suivants :

- CARMAUX Jean Jaurès maternelle 1 poste

- CASTRES Bisséous élémentaire 1 poste

**Article 8 :** La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**L'Inspectrice d'Académie,  
directrice académique des services départementaux  
de l'éducation nationale du Tarn**



**Marie-Claire DUPRAT**